

## AVIS PUBLIC

Est donné par la soussignée, secrétaire trésorière de la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge, que le rôle de perception général pour l'année 2020 a été complété et déposé au bureau municipal.

**Il sera donc procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti par la Loi, conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*.**

Tout contribuable qui ne reçoit pas son compte de taxes dans les trente (30) jours suivant cet avis, doit en informer la municipalité en se présentant ou en téléphonant au bureau municipal.

Donné à Notre-Dame-de-Stanbridge ce 4 février 2020.

*Suzanne Marcoux*

---

Secrétaire trésorière